

Bourses d'aide à la recherche du Département de l'Orne

règlement

Préambule

De nombreux aspects de l'histoire de l'Orne et de son patrimoine restent méconnus, voire inexplorés. Le Département de l'Orne, conscient de l'enjeu que représente la connaissance de l'histoire et du patrimoine pour la notoriété et la qualité de vie de son territoire, souhaite promouvoir les études s'appuyant sur les documents originaux conservés aux Archives départementales et sur les ressources patrimoniales conservées dans l'Orne, en soutenant les étudiants engagés dans de tels projets de recherche au moyen d'une bourse de recherche.

Etudiants et travaux éligibles

Sont éligibles les étudiants engagés dans un projet de recherche auprès d'un professeur d'université dans le cadre d'un Master I, d'un Master II ou d'un Doctorat de toutes disciplines des sciences humaines et sociales (historiens, historiens de l'art, géographes, ethnologues etc.) et dûment inscrits au titre de l'année universitaire en cours, sans condition d'âge, de nationalité ou de pays d'inscription.

Les travaux universitaires éligibles, mémoire ou thèse, devront concerner le territoire de l'actuel département de l'Orne et s'appuyer sur la documentation conservée aux archives départementales et sur les patrimoines conservés dans l'Orne. Les travaux portant sur des thématiques proposées par le Département de l'Orne lors de l'appel à candidature seront examinés avec une attention particulière.

Montant et durée des bourses

Le montant de la bourse est fixé à

- 500 € pour les étudiants de Master I ou équivalent ;
- 1 000 € pour les étudiants de Master II ou équivalent ;
- 1 000 € par année universitaire pour les étudiants de doctorat ou équivalent. Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement dans la limite de la durée initiale de chaque cursus (soit jusqu'à 3 bourses consécutives pour un doctorant boursier dès la première année de doctorat), sous réserve de remplir les conditions précitées pour chaque année universitaire et de la transmission du rapport du comité de suivi de thèse.

Dossier de candidature

Il comprend les pièces suivantes, qui sont à adresser à la direction des archives et du patrimoine culturel avant le 15 octobre :

- un curriculum vitae ;
- un résumé en 2 pages du projet de recherche présentant la problématique retenue, accompagné d'une bibliographie et d'un état des sources à étudier mentionnant clairement la part représentée par les ressources ornaises ;
- un courrier du directeur de recherche recommandant l'étudiant et validant le projet ;
- une photocopie de la carte d'étudiant en cours de validité précisant le niveau de diplôme préparé (ou un certificat d'inscription pour le diplôme préparé) ;

- une photocopie du dernier diplôme obtenu ;
- une lettre de motivation et d'engagement du candidat à effectuer ses recherches à partir des ressources ornaïses, à transmettre aux Archives départementales le résultat de ses recherches sous la forme d'un mémoire validé au format papier et au format électronique, à porter sur le mémoire et toute publication le logo du Département et la mention « avec le concours du Département de l'Orne », à informer le Département en cas de publication ;
- pour les candidats qui n'effectueraient pas leurs travaux en langue française, l'auteur s'engage à rédiger un article en français de l'ordre de 100 000 signes (20 pages).
- un RIB.

En cas d'abandon, de non soutenance du diplôme ou de non fourniture du mémoire, le candidat s'engage à rembourser l'aide perçue.

Procédure et critères de sélection

Le comité de sélection, composé du président de la commission éducation culture du Conseil départemental, de deux membres de la commission, de deux représentants de la direction des archives et du patrimoine culturel et d'un représentant de la direction de la communication, propose à la commission permanente du Département les étudiants et sujets à soutenir sur la base des critères suivants : qualité parcours universitaire du candidat, du projet de recherche, aspect novateur des problématiques ou de l'angle du sujet choisi, intérêt de la thématique étudiée pour son apport à l'histoire du département et pour la mobilisation de ressources peu ou pas exploitées par la recherche scientifique.

Communication

Le ou les lauréats seront invités à fournir un résumé de leurs recherches (1 page A 4 maximum) en sus du mémoire ; cette synthèse est destinée à figurer sur le site internet des Archives.

Le ou les lauréats seront sollicités pour présenter une synthèse de leur travail lors d'une conférence, ouverte au grand public.

Pour les doctorants notamment, ces restitutions pourront se faire avant l'obtention du diplôme pour rendre compte des différentes découvertes et enseignements par étapes.

Un accusé de réception sera adressé à chaque candidat dans l'attente de la notification d'attribution ou non de la bourse.

Une convention de financement formalisera les engagements des deux parties.